



**DECISION DU BUREAU
Séance du 8 Juillet 2021.**

Date de la convocation : 30 Juin 2021
Nombre de membres : 18
En exercice : 18
Présents : 12
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

Le jeudi 8 Juillet 2021 à 14 heures,
Les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis à la salle du Confluent,
6 rue de l'Hôtel de Ville à Portet-sur-Garonne,
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD

Etaient présents : Mesdames Anne Marie FEVRIER, Jennifer COURTOIS PERISSE, Martine FRITIERE, Messieurs Thierry SUAUD, Robert BARBREAU, Denis BEZIAT, Guillaume DEBEAURAIN, Max CAZARRE, Raoul RASPEAU, Marc LASSERRE, Philippe FUSEAU, Jean Jacques ALMERO.

Etaient absents ou excusés : Madame Janine GIBERT, Messieurs Patrice RIVAL, Claude SARRALIE, Marc MENGAUD, Thierry SAVIGNY, Patrick BOUBE.

Procurations :

- Monsieur Patrice RIVAL à Monsieur Thierry SUAUD
- Monsieur Claude SARRALIE à Madame Martine FRITIERE

**Décision n°BU202140 : Mandat spécial pour l'Assemblée Générale de Territoires
d'énergie d'Occitanie les 6 et 7 juillet 2021 à Alès**

Nomenclature : 5.6 Exercice des mandats locaux

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe FUSEAU **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS202023 en date du 9 octobre 2020 du Comité Syndical concernant les attributions de délégation au Bureau conférant, notamment, au Bureau la délégation pour «prendre toute décision concernant les conditions de défraiement des élus membres et du personnel du Syndicat ».

Conformément à l'article L5211-14 du CGCT, les membres du Comité Syndical, appelés à représenter le Syndicat en dehors du département de la Haute-Garonne, peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et de mission, dans le cadre de mandats spéciaux.

Les 6 et 7 juillet 2021, ont été organisées, à Alès, des réunions de travail ainsi que l'Assemblée Générale des Territoires d'énergie d'Occitanie, en présence des Présidents et Directeurs des Syndicats d'énergie d'Occitanie. Messieurs Thierry SUAUD, Président, et Marc MENGAUD, Vice-Président, ont participé à ces rendez-vous institutionnels.

Il est proposé aux membres du Bureau de délibérer sur la prise en charge des frais afférents aux transports, à l'hébergement et la restauration nécessaires pour l'exercice de ces 2 mandats spéciaux dans la limite des frais réels engagés.

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : de prendre en charge les frais afférents aux transports, à l'hébergement et la restauration nécessaires pour l'exercice de ce mandat spécial dans la limite des frais réels engagés ;

Article 2 : de prélever les crédits sur le compte 6532.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président

Thierry SUAUD

Vu et affiché à la porte du SDEHG,
Le

30 JUIL. 2021

Résultat du vote :

Pour	12
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	2

Monsieur Thierry SUAUD ne prend pas part au vote.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>